

Article 1 - Description

Le stage BADx Sun 2024 est organisé par la micro-entreprise BADx (Jérémy SIROUX) sous le n° de SIRET 92081314400010 affilié auprès des instances concernées. La direction du stage est assurée par Jérémy SIROUX. L'encadrement du stage est assuré par Thomas MAURY et Mathieu PERRIN, tous deux entraîneurs professionnels badminton.

Le stage est organisé du samedi 13 juillet au samedi 20 juillet 2024 dans la ville de Sète (34200). L'hébergement (pour les concernés) se fera au sein du village vacances Le Lazaret, 223 rue du Pasteur Lucien Benoît, 34200 Sète. Hébergement agréé Jeunesse et Sport sous le numéro 34 30 11 009.

Article 2 - Déclaration

Si le nombre minimum de participants mineurs nécessitant une déclaration est atteint, une demande de déclaration en stage spécifique sportif sera effectué auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, l'Engagement et au Sport du Puy-de-Dôme (DRAJES) via « Jeunesse & Sports ». Une autorisation parentale devra être signée.

Article 3 - Conditions d'accès

Le stage BADx Sun est ouvert aux joueurs compétiteurs de minimes à vétérans licenciés à la Fédération Française de Badminton pour la saison 2023-2024.

Article 4 - Inscriptions

Le nombre de places est limité à 46. Les inscriptions seront validées à réception du dossier complet sur la plateforme prévue à cet effet (www.badx.fr). Pour les mineurs, certains pièces supplémentaires pourront être demandées.

La direction du stage se réserve le droit de refuser des participants, sans devoir de justification quelconque.

La date limite d'inscription est fixée au 10 juin 2024.

Article 5 - Assurance

Etant licencié auprès de la Fédération Française de Badminton, les participants sont couverts par l'assurance souscrite par la Fédération Française de Badminton pour la pratique du badminton, stage compris. Cette dernière a souscrit un contrat auprès du groupe Generali sous le numéro AN987 507. Les participants doivent également être en possession d'une assurance les couvrant pour la participation au stage.

Article 6 - Tarifs et paiement

Les tarifs « pension complète » du stage comprennent l'hébergement, la restauration, l'encadrement, les activités ainsi que tous les entraînements, l'accès au gymnase, le matériel de badminton, les volants et certains extras (collations...).

Seules les dépenses personnelles des participants ne sont pas comprises dans les tarifs.

Les tarifs du stage sont les suivants :

- En pension complète : 780€ pour toute inscription faite avant le 31/03/2024 ; et 830€ pour toute inscription ayant lieu entre le 01/04/2024 et le 10/06/2024.
- Sans hébergement : 350€ pour toute inscription faite avant le 31/03/2024 ; et 390€ pour toute inscription ayant lieu entre le 01/04/2024 et le 10/06/2024.

Le stage se doit d'être acquitté à la date limite d'inscriptions. Le paiement peut être réalisé par :

- prélèvement bancaire ou chèques bancaires (de 1 à 5 fois sans frais)
- chèques vacances ANCV
- espèces

Article 7 - Conditions d'annulation

Pour organiser ce stage, un hébergement et des prestataires ont été réservés et réglés par la structure BADx, laquelle ne pourra pas se faire rembourser, quelle que soit la raison. **Les participants bénéficient d'un délai de rétractation de 15 jours à compter de la validation de leur inscription sur la plateforme en ligne** (<http://www.badx.fr/index.php/inscriptions/?kubio-preview=save&kubio-random=9wjplUa3g-UfhnXfIGpb>), **délai pendant lequel toute annulation sera acceptée et donnera droit à un remboursement du montant versé, hors frais de paiement en CB. Passé ce délai de rétractation, aucun remboursement ne pourra être effectué, quelle qu'en soit la raison.** Une assurance annulation peut être souscrite auprès de leur compagnie par les personnes le désirant afin d'éviter tout désagrément. En cas d'annulation prononcée à l'initiative de BADx, celle-ci donnera lieu à un remboursement des participants, hors frais de paiement en CB.

Article 8 - Sanitaire

Il incombe aux participants d'informer (de manière explicite dans le formulaire d'inscription) d'éventuelles allergies, traitements médicaux, régimes alimentaires spécifiques afin que BADx puisse prendre les mesures nécessaires si besoin. En s'inscrivant, les participants affirment être à jour de leurs vaccins.

Article 9 - Photos et droit à l'image

Les participants et représentants légaux des mineurs autorisent les organisateurs à prendre et diffuser des photographies sur les supports de communication de BADx. Ces photos restent la propriété de BADx. Néanmoins, elle pourront être retirées des supports de communication suite à une demande écrite.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photographies devront respecter l'anonymat du participant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Article 10 - Responsabilité (mineurs)

Les mineurs seront sous la responsabilité de leurs parents durant toute la durée du séjour, sauf si déclaration du séjour à la DRAJES.

Ils se doivent néanmoins de se plier aux règles fixés par les organisateurs.

Article 11 - Bonne conduite

La détention et/ou consommation de tabac, drogue, ou encore alcool par les mineurs est strictement interdite. Tout mineur enfreignant cette règle se verra renvoyé immédiatement chez son responsable légal identifié, aux frais de ce derniers.

Les participants se doivent de respecter le matériel, les lieux et les personnes qu'ils seront amenés à utiliser/côtoyer.

Toute personne ne respectant pas les règles de bonne conduite évidente (politesse, courtoisie) ainsi que celles-ci-dessus pourra faire l'objet d'une exclusion du stage.

Article 12 - Informations additionnelles

Le projet pédagogique du stage reste à la disposition des participants pour avoir de plus amples informations.

Toute inscription au stage vaut l'acceptation du présent règlement.

Fait à Clermont-Ferrand le 23/02/2024

Jérémy SIROUX
BADx

